

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 7 mai 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Daniel Brisson, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2018
6. Travaux de voirie - Nivelage
7. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
8. Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
9. Déclaration d'urgence climatique
10. Calibration du débitmètre
11. OMH - Révision budgétaire 2019
12. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
13. Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
 - 13.1 Analyse de la vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable - Octroi de contrat
 - 13.2 Demande d'aide financière - Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
14. APHMRCB - Prolongation de la location de la salle municipale
15. Règlements
 - 15.1 Avis de motion : Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments portant le numéro 366-2019 abrogeant le règlement 364-2019
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
 - 18.1 Demande de commandite - Comité des loisirs de la municipalité de Deschaillons
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance et souhaite la bienvenue au nouveau conseiller, monsieur Daniel Brisson.

66-05-19

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

67-05-19

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 2 avril 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

68-05-19

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 87 805.55\$ incluant les revenus de perception.

69-05-19

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Avril 2019

- FOURNISSEURS: 111 142.53\$
- SALAIRES: 16 165.86 \$

ADOPTÉE

5.3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2018

Le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2018 sont déposés.

70-05-19

6. TRAVAUX DE VOIRIE - NIVELAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de nivelage doivent être faits dans les diverses routes de gravier de la municipalité à plusieurs reprises durant la saison estivale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- D'autoriser le préposé aux travaux publics de faire l'inventaire du travail à effectuer pour le nivelage et de faire exécuter les travaux requis en temps opportun, sous l'approbation de la directrice générale.
- Que les coûts des travaux de nivelage dans les routes qui sont susceptibles d'être empruntées par le transport des substances minérales extraites de sablières soient déduits du fonds de Carrières et sablières.

ADOPTÉE

71-05-19

7. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite déposer une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) auprès de M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux sont prévus pour 2019 dans les routes appartenant à la municipalité afin d'en assurer la longévité et la sécurité tels que du gravelage, du remplacement de ponceau, du creusage de fossé;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver la demande de subvention au montant de 40 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

72-05-19

8. ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme SNC Lavalin pour la révision du plan d'intervention des conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE le plan révisé a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE des modifications au plan d'intervention révisé ont été demandées par le MAMH et que la firme SNC Lavalin les a effectuées;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil accepte le plan d'intervention révisé pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts tel que déposé par la firme SNC Lavalin le 9 avril 2019.

ADOPTÉE

73-05-19

9. DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a compétence dans ces domaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville mise sur des valeurs du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville priorise l'utilisation des énergies renouvelables et propres;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la municipalité de Parisville :

- reconnaît l'importance des changements climatiques et leurs conséquences;
- souhaite mettre de l'avant les actions et les bons coups déjà réalisés ou en cours de réalisation par la municipalité en matière de préservation de l'environnement et de lutte aux changements climatiques;
- s'engage résolument en faveur d'une transition écologique, en y consacrant les efforts et les moyens nécessaires dans les domaines où elle a compétence;
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;
- demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en place des mécanismes pour faciliter les démarches des municipalités auprès, notamment, des ministères de l'Environnement et des Changements climatiques afin de régler les problèmes que doivent supporter les municipalités.

ADOPTÉE

74-05-19

10. CALIBRATION DU DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) exige que les débitmètres des stations de pompage soient calibrés chaque année afin de vérifier leur précision;

CONSIDÉRANT QUE des appels de propositions ont été demandés conjointement dans un objectif de réduction de coût par les municipalités de Sainte-Cécile-de-Lévrard, Fortierville, Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Saint-Pierre-les-Becquets;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour la vérification conforme aux exigences du MAMH des débitmètres pour les années 2019-2020-2021;

	Fortierville	Parisville	Deschaillons	St-Pierre	Ste-Cécile	Total
Compteur Lecompte ltée	1 800 \$	1 800 \$	2 820 \$	2 820 \$	1 800 \$	11 040 \$
Compteurs d'eau du Québec	1 970 \$	1 970 \$	2 730 \$	2 730 \$	1 970 \$	11 370 \$
Endress et Hauser Canada	2 449 \$	2 449 \$	3 674 \$	3 674 \$	2 449 \$	14 695 \$
CWA Mécanique procédé	2 780 \$	2 780 \$	4 420 \$	4 420 \$	2 780 \$	17 180 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat à la compagnie Compteurs Lecompte Itée pour la calibration du débitmètre de la station de pompage au montant total de 1 800\$ plus taxes pour les années 2019-2020-2021.

ADOPTÉE

11. OMH - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2019

Reporté à une séance ultérieure

75-05-19

12. PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1er décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes soit adoptée tel que rédigé et qu'elle soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

13. PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

76-05-19

13.1. ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection oblige le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 exploité en date du 1er avril 2015 à produire des rapports présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1, raccordé à une installation de production d'eau potable et qu'elle est donc assujettie à cette exigence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité d'obtenir une subvention couvrant une partie des coûts par le biais du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Arrakis consultants inc. a l'expertise pour effectuer l'analyse de la vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable et qu'elle est déjà mandatée par la Municipalité pour faire le suivi de l'aquifère;

CONSIDÉRANT QUE la firme Arrakis consultants inc. a présenté une offre de service au montant de 8 600\$ plus taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville accepte l'offre de services de la firme Arrakis consultants inc. pour la production du rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources d'alimentation en eau potable au montant de 8 600 \$ plus taxes applicables. Cette décision est conditionnelle à l'obtention d'une réponse favorable du MELCC dans le cadre du volet 1 du programme PPASEP.

ADOPTÉE

77-05-19

13.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil de la Municipalité de Parisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- Que madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉE

78-05-19

14. APHMRCB - PROLONGATION DE LA LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) souhaite poursuivre la location de la salle municipale les mardis de 13h45 à 14h45 jusqu'au 18 juin 2019 pour des pratiques de théâtre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser l'APHMRCB à utiliser gratuitement la salle municipale dans les plages horaires mentionnées en préambule et que la municipalité assumera les frais d'entretien.

ADOPTÉE

15. RÈGLEMENTS

79-05-19

15.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PORTANT LE NUMÉRO 366-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 364-2019

Je, René Guimond, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 366-2019 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments et abrogeant le règlement 364-2019. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

18. VARIA

80-05-19

18.1. DEMANDE DE COMMANDITE - COMITÉ DES LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ DE DESCHAILLONS

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de la municipalité de Deschaillons a présenté une demande de commandite pour l'organisation de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé à la Municipalité de Parisville est de 3000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De refuser la demande de commandite sollicitée par le comité des loisirs de la municipalité de Deschaillons pour l'organisation de la Fête nationale.

ADOPTÉE

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

81-05-19

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h52 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 juin 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**